

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 21 janvier 2025 à 19H00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption règlement taxation
- 4.2 Autorisation communication vente pour taxes
- 4.3 Désignation inspecteur local
- 4.4 Désignation des techniciens MRC comme fonctionnaires désignés selon l'entente et nos règlements

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation
- 5.2 Paiements REER employés municipaux
- 5.3 Quote-part municipale transport adapté

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Achat équipement pour la gym
- 6.2 Mandat étude géotechnique Petit-Shenley
- 6.3 Mandat WSP
- 6.4 Demande service de sécurité incendie
- 6.5 Demande service de sécurité incendie
- 6.6 Demande assistance financière Domtar

7. PERSONNEL

8.LOISIRS ET CULTURE

8.1Autorisation demande financière achat de livres

8.2PDT Local

8.3Demande de gratuité centre multifonctionnel

9.RAPPORT

10.CORRESPONDANCE

11.AUTRES SUJETS

11.1 Sureté du Québec

12.Période de questions

13.Fermeture

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-01-01 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2025-01-02 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et la séance d'ajournement du 17 décembre 2024.

4. LÉGISLATION

4.1. ADOPTION RÈGLEMENT TAXATION

2025-01-03 **Considérant** que le directeur général a déposé au conseil le règlement 243-2025 relatif aux prévisions budgétaires 2025 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception ;

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement et ont pu émettre leurs opinions ;

Considérant qu'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été déposés au conseil lors de la séance du 17 décembre 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 243-2025 relatif aux prévisions budgétaires 2025 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de

compensation pour l'année financière ainsi que les modalités de leur perception.

4.2. AUTORISATION COMMUNICATION VENTE POUR TAXES

2025-01-04

Considérant que la municipalité doit déposer à la MRC la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

Considérant que des communications postales doivent être envoyées aux personnes concernées;

Considérant que madame Marilène Robert est la personne à la comptabilité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à madame Marilène Robert d'envoyer des communications postales aux personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales.

4.3 DÉSIGNATION INSPECTEUR LOCAL

2025-01-05

Considérant l'entente intermunicipale entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs au traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) par le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de l'entente, la municipalité doit nommer un inspecteur local qui devra voir à l'application des responsabilités et des tâches décrites à l'annexe A de cette entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la tâche sera confiée à monsieur Pier-Olivier Busque pour les responsabilités et tâches identifiées à l'annexe A de l'entente intermunicipale et à madame Nathalie Lapointe en cas d'incapacité et d'indisponibilité de monsieur Busque.

4.4 DÉSIGNATION DES TECHNICIENS MRC COMME FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS SELON L'ENTENTE ET NOS RÈGLEMENTS

2025-01-06

Considérant l'entente intermunicipale entre la municipalité et la MRC de Beauce-Sartigan pour la fourniture d'un service en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs au traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le prélèvement des

eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) par le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de l'entente, la municipalité doit nommer les fonctionnaires désignés de la MRC qui devront voir à l'application des responsabilités et des tâches décrites à l'annexe A de cette entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné aux fonctionnaires de la MRC ci-après identifiés pour appliquer les tâches identifiées à l'annexe A de l'entente intermunicipale :

- Stéphanie Gagnon
- Olivier Champagne
- Catherine Parent-Pelletier
- Marie Sol Lemieux
- Marius Cassista.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2025-01-07

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de décembre 2024 au montant total de 248 371.26\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	47 350.75 \$
Factures payées :	93 896.90 \$
Factures à payer :	107 123.61 \$

5.2. PAIEMENT REER EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2025-01-08

Considérant que les employés municipaux désirent cotiser à leur REER;

Considérant que le conseil s'engage à leur verser un montant pour leur cotisation selon les modalités prévues;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la contribution de la municipalité soit versée aux employés municipaux pour leur REER.

5.3 QUOTE-PART MUNICIPALE TRANSPORT ADAPTÉ

2025-01-09

Considérant que le conseil municipal a reçu la demande de contribution 2025 pour le transport adapté de Transport Autonomie Beauce-Etchemin;

Considérant que la quote-part municipale 2025 a augmenté;

Considérant que le nombre d'habitants de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est présentement de 1615 habitants, le montant de la quote-part est de 4974.20\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 4974.20\$ pour la contribution versée pour le transport adapté en 2025 soit pris au budget 2025.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ACHAT ÉQUIPEMENT POUR LE GYM

2025-01-10

Considérant que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches offre une aide financière dans le programme de soutien aux initiatives en loisir et en sport;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour de l'équipement de gym;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 3250\$;

Que la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention ;

6.2. MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PETIT SHENLEY

2025-01-11

Considérant que le conseil municipal désire avoir une étude géotechnique des travaux dans le Rang Petit Shenley;

Considérant que la firme Englobe est le plus bas soumissionnaire au montant de 33 241.67\$ avec tx pour effectuer cette étude;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat pour l'étude géotechnique du projet du rang Petit Shenley soit donné à la firme Englobe pour un montant de 33 241.67\$ avec tx.

Que le montant soit financé via la subvention.

6.3. MANDAT WSP

2025-01-12

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux pour connaître la capacité des infrastructures municipales ;

Considérant que la firme WSP Canada Inc. a fait une offre de service pour la réalisation d'une étude sommaire de validation de la capacité actuelle du poste de pompage;

Considérant que l'offre de service de la firme WSP Canada Inc. a été reçue au montant de 10 900\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil donne le mandat à la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation d'une étude sommaire de validation de la capacité actuelle des infrastructures municipales pour un montant de 10 900\$ plus taxes.

6.4. DEMANDE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2025-01-13

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Gosselin, désire faire l'achat de 6 chapeaux de pompier;

Considérant que les chapeaux sont essentiels à la pratique de leur travail et que ceux-ci ont plus de 10 ans;

Considérant que la soumission de la firme L'Arsenal s'élève à un montant de 3930\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'achat de 6 chapeaux de pompier soit autorisé pour un montant de 3930\$ plus taxes auprès de la firme L'Arsenal ;

Que le montant soit pris au budget d'opération.

6.5. DEMANDE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2025-01-14

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Gosselin désire faire l'achat d'un appareil respiratoire G1 ainsi que 5 masques et 4 bouteilles d'air;

Considérant que l'appareil respiratoire, les masques et les bouteilles d'air sont essentiels dans l'exercice de leur travail;

Considérant que la soumission de la firme Aéro-feu s'élève à un montant de 16 677.50\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'achat de l'appareil respiratoire, les masques et les bouteilles d'air soient autorisés pour un montant de 16 677.50\$ plus taxes auprès de la firme Aéro-feu;

Que le montant soit pris au budget d'opération du service de sécurité des incendies.

6.6. DEMANDE ASSISTANCE FINANCIÈRE DOMTAR

2025-01-15

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'entretien structurel à faire dans le rang 4 Sud pour l'année 2025 ;

Considérant que le transport lourd de la compagnie Domtar contribue à la détérioration du chemin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande à la compagnie Domtar une contribution financière de 30 000\$ pour accompagner la Municipalité dans les travaux de réfection à effectuer dans le rang 4 sud pour l'année 2025.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. AUTORISATION DEMANDE FINANCIÈRE ACHAT DE LIVRES

2025-01-16

Considérant que le conseil municipal désire bonifier sa bibliothèque municipale avec l'achat de livres;

Considérant que la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce a par le passé fait des dons à la bibliothèque;

Considérant que l'achat de nouveaux livres pour les enfants serait apprécié;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la demande d'assistance de 750\$ soit faite à la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour l'achat de livres pour enfants pour la bibliothèque municipale.

8.2. PDT LOCAL

2025-01-17

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan offre une aide financière dans le programme de politique du développement du territoire;

Considérant que les activités de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley répondent aux critères du programme;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture veut déposer une demande financière au montant de 23 309.55\$ dans ce programme pour l'ajout d'un jeu d'eau, d'une table et l'aménagement de celle-ci ainsi que du lignage pour le pickleball.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à effectuer une demande d'aide financière;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley subviendra à son engagement de 20% du montant total soit 4 661.91\$

Que la responsable des sports, loisirs et culture soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley les documents inhérents à la demande.

8.3. DEMANDE DE GRATUITÉ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2025-01-18

Considérant que le comité de la Fabrique Notre-Dame de St-Honoré-de-Shenley désire tenir un brunch bénéfique le 9 février 2025 au Centre Multifonctionnel Desjardins ;

Considérant que la municipalité supporte cet organisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation complète du Centre Multifonctionnel gratuitement pour cet événement;

Que l'organisme est responsable du ménage, montage et démontage de salle, et ce, à leurs frais ;

Que l'organisme doit remettre les lieux dans le même état pour 16h la journée même.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2024.

11. AUTRES SUJETS

11.1. SURETÉ DU QUÉBEC

2025-01-19

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025 ;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Qu'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

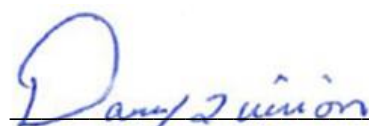
Aucune question n'a été posée.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE


2025-01-20

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h00 .



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier